

56^e ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

**de la Fédération nationale des associations
sportives, culturelles et d'entraide**

29 au 31 mai 2024

Congrès de Ronce-les-Bains (17)

Rapport d'orientation

Fédération Nationale des Associations Sportives, Culturelles et d'Entraide (FNASCE)

Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires

Grande Arche paroi Sud – 92055 La Défense cedex

Tél. : 01 40 81 32 88 – **Courriel** : fnasce@i-carre.net – **Site** : www.fnasce.org

Association déclarée, régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, agréée par le ministère de la Jeunesse et des Sports.

Association reconnue d'utilité publique par décret du 20 août 2015

Nota bene : Ce rapport d'orientation, rédigé préalablement aux travaux de la 56^e assemblée générale, fera l'objet de compléments présentés lors de sa présentation en séance plénière.

RAPPORT D'ORIENTATION

Ce rapport d'orientation a été élaboré à partir d'échanges, de débats avec les acteurs de notre mouvement, mais aussi avec nos partenaires : administrations, acteurs sociaux...

L'année 2024 étant déjà engagée à mi-chemin, de nombreuses actions ont été mises en place, ou sont en cours de déploiement.

La force de nos associations locales, régionales et de la fédération nous permet de continuer de proposer de nouveaux temps forts et ayant une portée sur l'ensemble de notre mouvement.

FNASCE : acteur et partenaire social

La FNASCE poursuit sa démarche d'acteur et de partenaire social au sein du ministère et de ses établissements publics, en participant aux diverses instances du CCAS, COPAS : séances plénières et commissions. Elle répond également aux invitations de présentation de notre mouvement auprès des présidents de CLAS, du réseau des référents territoriaux du réseau social.

La FNASCE est dorénavant représentée au sein de chaque CRCAS, structures de l'action sociale dans les régions.

Convention Pluriannuelle d'Objectifs : MTECT - MTE et Mer - 2023 – 2026

La mise en œuvre de la Convention Pluriannuelle d'Objectifs Interministérielle 2023 – 2026 – CPO, signée le 15 mai 2023, se poursuit.

Lors de ce congrès, nous avons abordé le volet relatif au portage des politiques publiques interministérielles : exemplarité, biodiversité, inclusion, mixité sociale...

Dans le cadre de sa déclinaison locale, plusieurs ASCE sont en difficultés : notions de décharges de services, d'ordres de mission, et moyens financiers. L'administration centrale nous accompagne en intervenant auprès des services afin de débloquer les situations complexes.

Conventions avec les établissements publics

Voies Navigables de France - VNF

La dernière version de la convention d'objectifs avec VNF vient d'être validée. Elle ne couvrira que l'année 2024.

Des négociations vont être relancées afin de mettre en œuvre une nouvelle convention d'objectifs pour les années 2025 à 2028.

École Nationale Supérieure Maritime – ENSM

Les négociations sont toujours en cours.

Office Français de la Biodiversité – OFB

Nous poursuivons nos démarches pour voir aboutir le projet de convention avec OFB.

Autres établissements publics

Accompagné par l'administration centrale du ministère, des négociations avec d'autres établissements publics : IGN, METEO FRANCE, Conservatoire du Littoral vont être engagées durant les prochains mois.

Statuts fédéraux et règlement intérieur de la FNASCE

À rédaction de ce rapport d'orientation, nous restons toujours en attente de leur validation et leur publication par le ministère de l'Intérieur.

Notre correspondant du ministère de l'intérieur nous a indiqué le 5 avril dernier « nous faire un retour prochainement ».

Nouvelle application de gestion des adhérents et des unités d'accueil : OLGUA

Le nouvel outil OLGUA a été lancé le 4 décembre 2023.

Comme tout nouvel outil de gestion, un temps d'adaptation a été nécessaire.

Le groupe de travail en charge d'OLGUA met tout en œuvre pour poursuivre son développement pour correspondre aux besoins et attentes des ASCE et des adhérents. Plusieurs modifications et compléments ont été apportés depuis son lancement.

Un temps de présentation et d'échanges est programmé durant ce congrès.

Partenariats

Notre mouvement a besoin de s'appuyer sur des partenaires, au bénéfice du mouvement et des adhérents des ASCE, en poursuivant :

- la pérennisation de nos partenariats : financiers et conventionnés, GMF et BFM qui ont renouvelé leurs soutiens financiers.

GMF : partenariat signé le 5 mars 2024 avec un versement de 20 400 € réparti comme suit :

- 15 000 € - fonctionnement de la FNASCE ;
- 1 500 € - challenges sportifs (Pétanque – Bowling – Challenge innovant : défi drone) ;
- 900 € pour les récompenses ;
- 500 € pour le rallye culturel ;
- 1 000 € pour le congrès ;
- 1 500 € pour les séjours gratuits.

BFM : partenariat signé le 31 mars 2024 avec un versement de 12 000 € réparti comme suit :

- 9 000 € - fonctionnement de la FNASCE ;
- 3 000 € - aides aux secteurs réparties comme suit :
 - Sport : 1 000 € ;
 - Culture : 800 € ;
 - entraide : 1 200 €

- le développement de nos partenariats avec les prestataires de séjours vacances : AZUREVA, BELLAMBRA, VTF, ADOSOM, Pierre et Vacances.

Ces partenariats permettent de proposer des réductions pour les adhérents des ASCE, et de bénéficier de tarifs préférentiels dans le cadre d'organisation de manifestations locales, régionales ou nationales, comme c'est le cas pour la tenue de ce congrès.

- la recherche de nouveaux partenariats se poursuit. N'hésitez pas à nous mettre en contact avec de potentiels futurs partenaires, LOU VAYOU en est l'exemple.

Nouvelle plateforme de billetterie nationale

Afin d'harmoniser une offre diversifiée au bénéfice de tous les adhérents des ASCE et leurs ayants droit, la FNASCE a décidé de proposer une nouvelle plateforme de billetterie nationale, à compter du 1er juin 2024.

Cette nouvelle action étant prise en charge financièrement par la FNASCE, elle s'inscrit dans une démarche d'entraide, en réduisant les coûts de fonctionnement et d'organisation pour toutes les ASCE.

Sur proposition du groupe de travail « billetterie nationale », le comité directeur fédéral a choisi comme prestataire l'association "HYPERION" pour un montant de 23 000 euros pour une année (114 ASCE + FNASCE soit 115 x 200 €).

Cette nouvelle offre vous sera présentée par le président de l'association durant ce congrès. Elle fera l'objet d'une évolution durant le prochain semestre 2024.

Soutien aux ASCE

- Poursuite du soutien et de l'accompagnement des ASCE en difficulté.
- Un nouveau soutien financier des ASCE par la FNASCE :

Dans le cadre du projet de budget présenté après ce rapport d'orientation, le montant des aides forfaitaires aux ASCE est simplifié : un montant unique pour toutes les ASCE, en augmentation qui passe ainsi à 3 100 €.

Agents mis à disposition – MAD

À rédaction de ce rapport d'orientations, 33 agents mis à disposition MAD sont répartis soit en services déconcentrés, soit auprès du bureau administratif de Paris et de Nice.

Depuis 2022, les missions des nouveaux agents MAD (départ pour mobilité ou retraite) affectés en services déconcentrés se sont développées en intégrant des actions de portée régionale.

Cette année une formation CARA – « Conseils et Appuis des Responsables Associatifs » dédiée a été proposée à l'ensemble des agents MAD les 20 et 21 mars sur le site de La Défense. Lors de cette formation les volets : ressources humaines, accompagnement personnalisé des agents et rôle du permanent ont été abordés. Ces 2 journées ont également permis de répondre à des attentes légitimes, d'échanger sur leurs missions. Un réseau de MAD se met progressivement en place.

Les nouveaux agents sont accompagnés dans leur prise de fonctions. Cet accompagnement est complexe, chaque poste ayant ses spécificités, notamment en fonction de leur lieu d'affectation.

Cette année, nous avons 2 agents en poste au sein du bureau administratif de la FNASCE qui ont fait valoir leurs droits à la retraite. Il s'agit d'Anaïs DUPAS, cheffe du bureau administratif, qui a quitté ses fonctions le 24 avril, et Christine CALIFE, secrétaire, qui quittera ses fonctions le 14 juin. Les procédures de recrutement ont été lancées, mais les remplacements ne pourront intervenir au mieux qu'à partir d'octobre prochain. Au nom de l'ensemble de notre mouvement et en mon nom personnel, je tiens à les remercier pour leurs engagements, leurs professionnalismes avérés.

Groupe de travail « Formation »

Le groupe de travail « Formation » va poursuivre le développement des actions de formation. Il reste à l'écoute de vos attentes.

- formation CARA - « Conseils et Appuis des Responsables Associatifs » avec la participation des membres du bureau fédéral et notre correspondante « assurances » de GMF
 - 16 et 17 octobre 2024 à ARRAS (62).
- formation de comptabilité :
 - « mise en place de comptabilité dans une ASCE » – niveau 1 en présentiel et niveau 2 en visioconférence.
- organisation de sessions de formation :
 - « Recueillir un témoignage pour écrire l'histoire » à Montpellier (34) les 8 et 9 octobre ;
 - « Animer une équipe en contexte associatif » à Montpellier (34) du 5 au 7 novembre ;
 - « Écoute et recueil de la parole » date et lieu à programmer.
- mise en œuvre d'un plan pluriannuel de formations intégrant les attentes et les besoins des ASCE.

Je tiens à remercier les ASCE pour leur accueil lors des différentes sessions de formation.

Commission Permanente Politique régionale - CPPR

La commission CPPR va poursuivre son engagement de :

- proximité auprès des régions, avec la nomination de référents dédiés ;
- apporter son aide auprès des URASCE, contribuant ainsi à transmettre aux ASCE les orientations de notre mouvement ;
- assurer le suivi des retours des AG des URASCE et le versement des aides annuelles.

Lors de l'année 2024, deux séminaires réunissant les membres du comité directeur fédéral de la FNASCE et les présidents et vice-présidents d'URASCE ont été programmés :

- ➔ du 6 au 8 février à ISSOIRE (63), organisé par l'URASCE Auvergne ;
- ➔ du 1er au 3 octobre à LYON (69), organisé par l'URASCE Rhône-Alpes.

Commission statutaire Fonctionnement, Prospective, Conseil – FPC

La commission FPC a travaillé à la rédaction de nouveaux statuts cadres proposés aux ASCE. Ils vous ont été présentés lors de ce congrès. En complément de ces nouveaux cadres statutaires, un guide pour la compréhension et la rédaction des statuts est mis à votre disposition.

La commission FPC continuera à accompagner les ASCE, notamment en les aidant à la mise en place des nouveaux statuts et du règlement intérieur.

Commission Permanente Communication - CPCoM

La commission CPCoM a vocation à travailler sur des outils de communication à destination des adhérents et des ASCE.

Le délai de bascule du nouveau site internet de la FNASCE imposée par l'évolution de la charte des sites internet ministériels a été prolongé. À ce jour, nous n'avons pas encore connaissance de son effectivité.

La campagne « je suis actif pour les ASCE » a été relancée .

Commission Permanente des Sports – CPS

En cette année marquée par les jeux olympiques et paralympiques, la CPS va poursuivre son engagement à faciliter et encourager la pratique sportive de leurs adhérents et leurs ayant-droits, en proposant :

- d'aider à l'organisation de manifestations, locales, régionales et nationales, en proposant l'appui par la CPS tant sur la préparation que sur l'organisation ;
- de proposer des manifestations nationales :
 - ➔ 15^e challenge de trail, organisé par l'ASCET 82, du 8 au 9 mai à Saint-Antonin Noble-Val (82) ;
 - ➔ 12^e enduro carpes, organisé par l'ASCE 86, du 17 au 19 mai à La Puye (86) ;
 - ➔ challenge innovant « Autour des drones » organisé par l'ASCE 86 du 13 au 15 septembre à Rouillé (86) ;
 - ➔ séjour de randonnée des actifs libérés, organisé par l'ASCE 47, du 14 au 20 septembre à Barbaste (47) ;
 - ➔ 49^e challenge de pétanque, organisé par l'ASCE 31, du 20 au 22 septembre à Bagnères-de-Luchon (31) ;
 - ➔ 2^e challenge SwimRun, organisé par l'ASCE 34, du 4 au 6 octobre à La Grande Motte (34) ;
 - ➔ 19^e challenge de bowling, organisé par l'URASCE Est, du 4 au 6 octobre à Reims (51).
- de poursuivre et développer la mise en œuvre des actions proposées par notre ministère, comme « Mai à vélo » et « Marche pour ton bien » ;
- de proposer des aides financières pour faciliter la création d'activités et/ou de sections sportives ;
- d'augmenter les aides financières à l'organisation des différentes manifestations nationales, afin de ne pas faire supporter les coûts supplémentaires aux participants.

Secteur Culture

Groupe de travail Culture

Le groupe de travail poursuit sa démarche de créativité et d'animation de ce secteur, en continuant à proposer des nouveaux concours, manifestations au fil de l'année, notamment avec l'organisation :

- du rallye national culturel « Sur les traces de d'Artagnan », organisé par l'ASCE 32, du 27 au 29 septembre à EAUZE (32) ;
- des jeux et concours : Richard III, scrabble, énigmes, mots croisés...

Le groupe de travail s'engage à :

- proposer des aides financières pour faciliter la création d'activités et/ou de sections culturelles ;
- augmenter les aides financières à l'organisation des différentes manifestations nationales, afin de ne pas faire supporter les coûts supplémentaires aux participants.

Afin de permettre de poursuivre son rayonnement, de développer de nouvelles propositions d'animations, de manifestations, le secteur « culture » accueillera avec enthousiasme de nouveaux acteurs au sein de sa commission.

Domaine de La Chesnaye

La commission dédiée au « Domaine de la Chesnaye et à son musée » poursuit son engagement de :

- mettre en valeur de la richesse muséale et patrimoniale du site ;
- poursuivre l'embellissement extérieur du site (Entrée du musée, cour, jardin) ;
- ouvrir une nouvelle exposition temporaire au sein de l'espace « Max Marcolini » en partenariat avec une ASCE ;
- développer son ouverture vers l'extérieur : marché des artisans d'art, journées européennes du patrimoine, expositions... ;
- poursuivre sa recherche de nouveaux partenariats, de nouveaux soutiens financiers, de nouveaux mécénats, en s'appuyant sur la nouvelle association « Amis du Domaine de la Chesnaye » ;
- permettre l'organisation de réunions, de formations, de séminaires en ouvrant à la location la salle de réunion équipée et son espace de détente ;
- poursuivre la mise en œuvre du plan de sobriété énergétique.

La nouvelle saison d'ouverture du « Domaine de la Chesnaye et son musée des Ponts et Chaussées » a démarré le 3 avril 2024, avec une gratuité pour tous les adhérents d'ASCE.

Secteur « Entraide »

Action sociale

La Commission Permanente « Action sociale » - CPAS s'engage à :

- poursuivre la politique de développement du bénéfice de séjours gratuits au profit d'un plus grand nombre de familles, notamment avec l'achat de semaines en UA auprès des ASCE. Cette opération sera facilitée par le changement des dates d'attributions des séjours de printemps dans Olgua qui passe au 15 février, permettant ainsi à la commission séjours gratuits de se tenir avant ;
- poursuivre la politique de développement du bénéfice de séjours gratuits au profit d'un plus grand nombre de familles, notamment avec l'achat de semaines en UA auprès des ASCE ;
- poursuivre la politique d'attribution d'aides adaptées, notamment pour les personnes en situation de handicap ;
- accompagner les familles en situation complexe, victimes : d'accidents de la vie, de violences intra-familiales...
- poursuivre les séjours « tourisme » très attendus à destination de nos actifs libérés.

Affaires immobilières et unités d'accueil

La Commission Permanente « Affaires immobilières » - CPAI s'engage à :

- annualiser l'enquête sur les unités d'accueil « État » afin d'éviter la perte des données, et fiabiliser les indicateurs à transmettre au pôle ministériel dans le cadre du suivi de la CPO ;
- poursuivre le déploiement des aides au titre du Fonds de Solidarité des Unités d'Accueil - FSUA, afin d'aider les ASCE à acquérir de nouveaux biens et développer ainsi les offres de séjours pour nos adhérents ;
- une rencontre des gestionnaires d'unités d'accueil a eu lieu les 3 et 4 avril dernier à ERDEVEN (56).



La FNASCE poursuit ses engagements à mettre toute son énergie au service des missions fondamentales qui définissent le rôle de notre mouvement, et la promotion de nos valeurs, dans toutes ses composantes : locales avec les ASCE, régionales avec les URASCE et nationales

Notre fédération continue à proposer de nouvelles actions avec de nouveaux engagements financiers, au bénéfice des adhérents des ASCE.

Poursuivons tous ensemble l'écriture des chapitres de l'histoire de notre mouvement.

**Continuons tous ensemble à œuvrer à la dynamique de notre fédération,
et à porter nos couleurs PASSION.**

Merci pour votre attention

Le 15 mai 2024

Michèle JOSSIER
Présidente de la FNASCE